



C.H.R.U DE TOURS
2 boulevard Tonnelle
37044 TOURS Cedex 9

OPÉRATION :

Site BRETONNEAU-37000 TOURS

Bâtiment B16B

Réhabilitation du bâtiment B16B pour l'installation de la Maison Des Femmes

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

LOT 01- DEMOLITION/CURAGE/GO/MACONNERIE

TABLE DES MATIERES

1. GENERALITES	3
1.1. AVERTISSEMENT	3
1.2. DEFINITION DU PROJET	3
1.3. OBJECTIF DU PRESENT LOT	3
2. CHANTIER.....	3
2.1. INSTALLATION DE CHANTIER.....	3
2.2. PANNEAU DE CHANTIER.....	4
2.3. CONSTAT D'HUISSIER.....	4
2.4. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	4
2.5. NETTOYAGE DE CHANTIER.....	4
3. DEPOSE HUISSERIES PLOMBEES	4
3.1. GENERALITES.....	4
3.2. PERSONNEL DE L'ENTREPRISE.....	4
3.3. DECHETS.....	4
3.4. DEPOSE D'HUISSERIES AVEC PEINTURE PLOMB.....	5
4. DEMOLITIONS INTERIEURES- CURAGE.....	5
4.1. DEPOSE DES MENUISERIES INTERIEURES ET MOBILIERS	5
4.2. DEPOSE STORE BANNE.....	5
4.3. DEPOSE CHASSIS VITRE.....	5
4.4. DEPOSE DE CLAUSTRA.....	5
4.5. DEPOSE FAUX PLAFOND DALLES.....	5
4.6. DEMOLITION DE CLOISONS	6
4.7. DEPOSE DE REVETEMENTS DE SOLS.....	6
4.8. DEMOLITION DE FAIENCES	6
4.9. DEPOSE D'ELEMENTS MURAUX.....	6
4.10. ENLEVEMENT DES DECOMBRES	6
5. TRAVAUX INTERIEURS	7
5.1. ETUDE STRUCTURE	7
5.2. OUVERTURE DANS MUR PORTEUR POUR CREATION PORTE DE 83CM.....	7
5.3. AGRANDISSEMENT BAIE LIBRE DANS MUR PORTEUR 1,7m x 2,04m	7
5.4. OUVERTURE BAIE LIBRE DANS CLOISON BRIQUE 2,9 X 2,04M HT	7
5.5. OUVERTURE BAIE LIBRE DANS CLOISON BRIQUE 1,23 X 2,04M HT	7
5.6. POSE D'HUISSERIES.....	8
5.7. BOUCHEMENT<2m ²	8
5.8. PERCEMENTS EN DALLE Ø≥100MM.....	8
5.9. PERCEMENTS DE PAROIS Ø≥100MM.....	8
5.10. REBOUCHAGE DALLE.....	8
6. TRAVAUX EXTERIEURS.....	9
6.1. PAREMENT ESPLANADE EXTERIEURE.....	9

1. GENERALITES

1.1. AVERTISSEMENT

Le CCTP du Lot 00 des Clauses Communes forme les Prescriptions communes Tous Corps d'Etat et concerne les caractéristiques et obligations générales de l'opération, les prescriptions générales de tous les lots vis-à-vis des normes, Lois et autres règlements à respecter par les entreprises, la coordination inter-entreprises.

1.2. DEFINITION DU PROJET

Les travaux consistent en l'aménagement de la Maison des Femmes dans le bâtiment B16 sur le site du C.H.R.U Bretonneau à Tours (37). Ces travaux concernent la réhabilitation partielle du bâtiment B d'une surface de 500 m² (surface intérieure isolation périphérique de la façade) et la modification des abords par la création d'espace verts et aménagement de l'accès principal.

Bien que le chantier se déroulera dans une emprise close et indépendante au sein du CH Bretonneau, l'attention est portée sur le fait que les travaux se dérouleront sur un site hospitalier en activité comprenant de l'interaction avec les usagers.

Le stationnement des véhicules des entreprises est interdit sur le site du CHU de Bretonneau. Seul l'emprise chantier sera accessible sous condition à l'article 2.1 Installation de chantier du lot 01.

Les travaux bruyants (démolition, percements, ...) pourront être réalisés en horaire décalé (horaire à définir) pour ne pas gêner le personnel travaillant sur site, sur demande du maître d'Ouvrage.

1.3. OBJECTIF DU PRESENT LOT

L'objet du présent lot concerne les travaux de curage, de démolition, de Gros-Œuvre (GO) et de Maçonnerie pour la définition du projet en 1.2 du présent descriptif.

2. CHANTIER

2.1. INSTALLATION DE CHANTIER

Les frais d'installation de chantier décrits ci-dessous, selon le plan d'installation de chantier PIC00 / PIC01 et dans le PGCSPS seront entièrement à la charge de l'entreprise du présent lot et comprennent :

- Les clôtures de chantier : fourniture, mise en place, démontage des clôtures provisoires, elles devront être de type Héras de 2 mètres de hauteur sur plots béton lestés et menottées en périphéries de la zone de travaux et de stockage des matériaux, chaîne et cadenas à code pour le portail existant.
- Installation de 1 benne à gravats et autres bennes nécessaires, gestion et rotation avec report sur le compte prorata.
- Nettoyage des abords et voiries
- Aménagement d'un local dans l'emprise du chantier en salle de réunion, avec chauffage, lumière, ventilation, avec un nettoyage avant chaque réunion, branchement électrique à prévoir et remise en état à la fin du chantier.
- 1 Bungalow de chantier vestiaire, branchement électrique à prévoir.
- Aménagement éventuel d'un local dans l'emprise du chantier du bâtiment B16B concerné par la réhabilitation, l'entreprise devra des tables, des chaises et un meuble kitchenette avec évier.
- des sanitaires de chantier qui devront être entretenus et nettoyés pendant toute la durée de chantier
- Les travaux de raccordements nécessaires (eau, élec, évacuation) ainsi que les contrôles réglementaires
- La mise en place de canons de chantier provisoires sur les portes d'accès du bâtiment et fourniture de clés en nombre suffisant pour l'ensemble des intervenants et Maitrise d'ouvrage
- Toute autre installation provisoire nécessaire et conformément au PGC pour la bonne exécution des travaux.
- Stationnement des véhicules des entreprises : selon le plan PIC 00 des emprises de stationnement seront autorisées dans l'emprise du chantier pour un véhicule par entreprise. Toutefois si les lieux, bâtiments, espaces verts, bordures, etc... ainsi que la vitesse à adapter dans l'emprise globale du site de Bretonneau n'étaient pas respectés, le CHRU pourra interdire l'accès et le stationnement aux véhicules du chantier sur le site de Bretonneau.
- Remise en état en cas de dégradations des lieux et abords.

Restructuration du bâtiment B16B- BRETONNEAU (37)- CHRU37

- Le plan d'installation de chantier pour validation au MOA et au CSPS.

2.2. PANNEAU DE CHANTIER

Un panneau de chantier sera dressé dès le début du chantier, il comportera les indications réglementaires du Chantier et les noms des différents intervenants et entreprises participants. Ce panneau est à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot. Une maquette du panneau sera présentée au maître d'œuvre pour validation. Son implantation sera définie avec le maître d'ouvrage.

2.3. CONSTAT D'HUISSIER

Avant toute intervention sur le site, l'entrepreneur fera établir, à ses frais, un constat d'huissier, décrivant l'état de la partie du bâtiment non concernée par le projet, des voiries, parking, bâtiments environnants et abords périphériques.

Ce constat contradictoire sera établi en présence du Maître d'Ouvrage.

2.4. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux de dépose et de démolition devront être réalisés avec soin pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés, comprenant le doublage périphérique intérieur de façade à conserver impérativement.

Les méthodes et moyens de dépose sont laissés au choix de l'entrepreneur qui devra les définir en fonction de la nature de l'ouvrage à déposer, de son emplacement, de son environnement et de toutes autres conditions particulières rencontrées.

2.5. NETTOYAGE DE CHANTIER

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois, emballages divers et détritiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations.

3. DEPOSE HUISSERIES PLOMBEES

Les travaux concernent le retrait de matériaux contenant du plomb tels que définit dans le rapport de repérage de matériaux et revêtement contenant du plomb avant démolition ou travaux dans un immeuble bâti n° T251480149 réalisé le 02/10/2025 par la société APAVE, agence de Tous.

3.1. GENERALITES

Les travaux seront exécutés conformément aux textes réglementaires à la remise de l'offre.

L'entreprise lors de la remise de son offre, sera considérée être en possession de tous les éléments nécessaires à la réalisation des travaux.

L'entreprise consignera dans son PPSPS les modes opératoires de retrait du plomb choisis et les motivations de ces choix en fonction des caractéristiques du site.

3.2. PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

L'entrepreneur doit employer sur le chantier du présent lot :

- Du personnel apte médicalement
- Du personnel ayant reçu l'agrément
- Uniquement des personnels techniques compétents et expérimentés dans leur spécialité et aptes à utiliser des équipements de protection individuels

3.3. DECHETS

L'entreprise déterminera la filière d'élimination en fonction de la nature des déchets et de la teneur en plomb.

L'entreprise effectuera le ramassage des déchets régulièrement, et au moins une fois par jour.

Les déchets contenant du plomb seront conservés dans des locaux verrouillés ou zone protégée en attendant le transfert vers le centre de stockage.

3.4. DEPOSE D'HUISSERIES AVEC PEINTURE PLOMB

Dépose des ouvrages et revêtements contenant du plomb avec soin suivant prescription des textes et le mode opératoire défini par l'entrepreneur, toutes les analyses suivant méthodologie et demandes nécessaires, conditionnement, transport et mise en stockage sur palettisation, ensachage et étiquetage réglementaire. L'évacuation des matériaux contenant du plomb, compris transport sera conforme à la législation en vigueur, compris tous frais de décharge et fourniture du bordereau de suivi de déchets

Les ouvrages revêtus de peinture contenant du plomb à déposer, suivant la localisation du rapport, contenant du plomb sont les suivants (liste non exhaustive, se référer aux différents rapports) :

- Huisseries métalliques des portes de l'aile sud des locaux existants : B-47, B51, B54, B55, B68, B67, B64 et B63

4. DEMOLITIONS INTERIEURES- CURAGE

4.1. DEPOSE DES MENUISERIES INTERIEURES ET MOBILIERS

Dépose sans réemploi de menuiseries intérieures et mobiliers (portes, placards, aménagements, tablettes, trappes, plan de travail, meubles, mains courantes, etc ...) compris dépose de dormant/huisseries et évacuation de l'ensemble en décharges appropriées.

Localisation :

Menuiseries intérieures existantes (portes, huisseries, placards, aménagements intérieurs, habillages divers, mobiliers, plan de travail, etc..) suivant plan de démolition et état des lieux.

4.2. DEPOSE STORE BANNE

Dépose sans réemploi du store banne existant compris rebouchage es points de fixation et évacuation de l'ensemble en décharge appropriée.

Localisation :

Store banne de la terrasse arrière

4.3. DEPOSE CHASSIS VITRE

Dépose soignée sans réemploi d'un châssis vitré et démolition de l'allège existante compris évacuation en décharge appropriée.

Localisation :

Châssis vitré existant repéré sur plan de démolition

4.4. DEPOSE DE CLAUSTRA

Dépose sans réemploi de claustra bois existant et évacuation de l'ensemble en décharges.

Localisation :

Claustra existant repéré sur plan de démolition

4.5. DEPOSE FAUX PLAFOND DALLES

Restructuration du bâtiment B16B- BRETONNEAU (37)- CHRU37

Dépose sans réemploi de faux plafond en dalles amovibles compris ossature, suspentes et évacuation de l'ensemble en décharge appropriée.

Localisation :

Faux plafond existant suivant plan de repérage

4.6. DEMOLITION DE CLOISONS

Démolition soignée de cloisonnements de distribution, plaques de plâtre ou briques plâtrières enduites, agglos de ciment ou béton compris isolation éventuelle, dépose des menuiseries incorporées et évacuation de l'ensemble des gravois en décharges.

Localisation :

Concerne les cloisons intérieures suivant plan de démolition et état des lieux.

4.7. DEPOSE DE REVETEMENTS DE SOLS

Dépose soignée des revêtements de sols existants (PVC, carrelages, ...) compris plinthes (bois, PVC ou carrelage) et accessoires.

Grattage des colles et évacuation de l'ensemble des gravois en décharges.

Finition : prêt pour être ragréer

Compris évacuation des déchets et gravois en décharge appropriée.

Localisation :

Suivant plan de démolition et état des lieux.

4.8. DEMOLITION DE FAIENCES

Piquage des faïences sur cloisons et refends conservés et évacuation de l'ensemble en décharge.

Localisation :

Suivant plans et état des lieux sur murs conservés après dépose des cloisons.

4.9. DEPOSE D'ELEMENTS MURAUX

Dépose mécanique soignée d'éléments muraux collés ou fixés mécaniquement : cimaise bois, protection PVC, protection d'angle

Enlèvement par ponçage des traces de colles.

Compris évacuation des décharges et gravois en décharge appropriée.

Localisation :

Suivant plans et état des lieux sur murs conservés

4.10. ENLEVEMENT DES DECOMBRES

L'entreprise fera son affaire de la recherche d'une décharge à tri sélectif et en paiera les droits.

Il n'est pas prévu de récupération de matériel ou matériaux. La totalité des décombres sera évacuée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

En outre, les manœuvres d'engins, sorties de camions devront être protégées par des barrières signalétiques et guidées par un homme trafic. Dans toute la mesure du possible, elles seront évitées aux heures de grande circulation sur le site.

Les feux sont strictement interdits sur le chantier, tous les bois déposés seront enlevés aux décharges publiques.

De même, après toutes coupes de fers au chalumeau ou aux tronçonneuses, il sera procédé à une surveillance des alentours afin de prévenir de tous foyers pouvant couvrir et se déclarer à la suite, et ce durant le temps nécessaire, conformément **au lot 00 paragraphe 9.4 Permis feu.**

5. TRAVAUX INTERIEURS

5.1. ETUDE STRUCTURE

Le présent lot aura à sa charge la réalisation des études de structure nécessaires à la réalisation des ouvertures dans la structure porteuse du bâtiment pour assurer le bon dimensionnement des éléments. Le coût sera intégré dans ses couts unitaires.

5.2. OUVERTURE DANS MUR PORTEUR POUR CREATION PORTE DE 83CM

Sciage et démolition soignée dans maçonnerie porteuse pour création d'une réservation, d'une porte ou agrandissement d'une ouverture existante compris :

- Etalement et renforcement provisoire le cas échéant
- Démolition et sciage
- Le dressage du tableau intérieur pour permettre la pose de menuiserie
- La réalisation de seuils ou appuis le cas échéant
- La réalisation de jambage et linteau béton ou métal
- Evacuation des gravats en décharge appropriée

Mesures de l'ouverture suivant côte de la menuiserie fournie par le lot menuiserie.

Localisation :

Suivant plan du projet

5.3. AGRANDISSEMENT BAIE LIBRE DANS MUR PORTEUR 1,7M x 2,04M

Sciage et démolition soignée dans maçonnerie porteuse pour agrandissement d'une ouverture existante compris :

- Etalement et renforcement provisoire le cas échéant
- Démolition et sciage
- Le dressage du tableau intérieur
- La réalisation de seuils ou appuis le cas échéant
- La réalisation de jambage et linteau béton ou métal
- Evacuation des gravats en décharge appropriée

Localisation :

Suivant plan projet : Baie libre entre hall et futur salon d'attente dimensions 1,7mx2.04m

5.4. OUVERTURE BAIE LIBRE DANS CLOISON BRIQUE 2,9 X 2,04M HT

Sciage et ouverture soignée dans cloison brique pour création d'une baie libre de 2,9 x2,04 m de hauteur :

- Etalement et renforcement provisoire le cas échéant
- Démolition et sciage
- Le dressage du tableau intérieur
- La réalisation de seuils ou appuis le cas échéant
- La réalisation de jambage et linteau béton ou métal
- Evacuation des gravats en décharge appropriée

Localisation :

Suivant plan du projet : entre LOC08 salle activités adulte et LOC09 cuisine

5.5. OUVERTURE BAIE LIBRE DANS CLOISON BRIQUE 1,23 X 2,04M HT

Sciage et ouverture soignée dans cloison brique pour création d'une baie libre de 1,2 x2,04 m de hauteur :

- Etalement et renforcement provisoire le cas échéant

Restructuration du bâtiment B16B- BRETONNEAU (37)- CHRU37

- Démolition et sciage
- Le dressage du tableau intérieur
- La réalisation de seuils ou appuis le cas échéant
- La réalisation de jambage et linteau béton ou métal
- Evacuation des gravats en décharge appropriée

Localisation :

Suivant plan du projet : entre LOC13 SAS et LOC16 Espace à langer

5.6. POSE D'HUISSERIES

Pose d'huissieries intérieures fournie par le lot menuiserie dans parois en maçonnerie ou brique.

Localisation :

Suivant plan du projet

5.7. BOUCHEMENT <2M²

Bouchement d'ouverture en blocs béton manufacturés creux ou brique, épaisseur 10 cm ou 15cm, marqués NF, hourdés au mortier, raccordement à l'existant parfaitement rejointoyés compris enduit de finition toutes sujétions de calfeutrement ou en carreau de plâtre

Localisation :

Suivant plan du projet : fermeture d'ancienne porte, bouchement de la réservation de l'ancienne hotte, ...

5.8. PERCEMENTS EN DALLE Ø≥100MM

Réalisation de percements de différents diamètres et sections en plancher pour le passage de réseaux en coordination avec le lot plomberie- CVC, compris protection, traçage, tronçonnage, évacuation des gravats, nettoyage de la zone et calfeutrement après passage des autres corps d'état avec raccords de finition.

Raccord de finition de surface appropriée au revêtement de sol projeté.

NOTA : Tout diamètre réseaux < 100mm est à la charge des lots considérés

Localisation :

Suivant plan du projet et besoin du lot CVC

5.9. PERCEMENTS DE PAROIS Ø≥100MM

Réalisation de carottages/ percements de parois lourdes existantes (béton, parpaing) de différents diamètres en mur pour le passage de réseaux en coordination avec le lot plomberie- CVC, compris protection, traçage, chevêtre si besoin, évacuation des gravats, nettoyage de la zone, calfeutrement après passage des autres corps d'état et bouchement avec raccords.

Restitution des performances feu le cas échéant.

NOTA : Tout diamètre réseaux < 100mm est à la charge des lots considérés

Localisation :

Suivant plan du projet et besoin du lot CVC/plomberie

5.10. REBOUCHAGE DALLE

Bouchement d'anciennes trémies, évacuations, réseaux, ... situés en dallage ou planchers. Rebouchage avec le même matériau que le plancher existant afin de garantir la continuité des caractéristiques techniques, CF, acoustiques, ... compris coffrage et reconstitution de surface adaptée au revêtement de sol projeté.

Restructuration du bâtiment B16B- BRETONNEAU (37)- CHRU37

Localisation :

Suivant plan du projet

6. TRAVAUX EXTERIEURS

6.1. PAREMENT ESPLANADE EXTERIEURE

Remplacement ponctuel de dalles de parement gravillonnées sur l'esplanade de la cour :

- Dépose des dalles cassées
- Grattage pour préparation support
- Fourniture et pose de dalles de même dimension et finition
- Dépose et repose des dalles non adhérentes

Localisation :

Esplanade de la cour